

Appel à manifestation d'intérêt pour la création d'un International Research Network (IRN) ou d'un International Research Project (IRP)

Campagne 2026 pour 2027-2031 (cinq ans)

Les IRN/IRP s'inscrivent dans la mise en œuvre de la stratégie internationale du CNRS. À ce titre, les porteurs sont invités à échanger avec la direction de laboratoire et avec le directeur adjoint scientifique (DAS) Europe et International de CNRS Sciences informatiques (ins2i-international@cnrs.fr).

Qu'est-ce qu'un IRN ?

Cet outil de coopération internationale est destiné à **consolider un réseau de partenaires français et étrangers** autour d'une thématique sur laquelle ils **mènent déjà des recherches collaboratives**.

Un IRN permet de fédérer un réseau pouvant à terme participer à des appels à projets européens et internationaux.

[Fiche-IRN-2025.pdf](#)

Qu'est-ce qu'un IRP ?

Cet outil de coopération internationale est destiné à **soutenir un projet de recherche collaborative entre des partenaires français et étrangers ayant déjà démontré leur capacité à collaborer**.

Un IRP permet de fédérer des équipes pouvant à terme participer à des appels à projets européens et internationaux.

[Fiche-IRP-2025.pdf](#)

I. MOYENS ALLOUÉS

Les crédits, généralement de 10 à 15k€ par an, sont alloués annuellement pendant 5 ans. Ils servent à la mobilité des équipes impliquées et à l'organisation de rencontres scientifiques en France et dans les pays des partenaires (ateliers, séminaires scientifiques ou écoles thématiques).

- Une partie des financements (maximum 20 % par an) peut être utilisée pour d'autres dépenses.
- Aucun salaire ne peut être pris en charge sur les crédits alloués par le CNRS.
- Les partenaires français et étrangers peuvent apporter des ressources complémentaires.

II. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

La coordination

Il doit être porté par une unité du CNRS (UMR, UPR, UAR ou IRL).

Le coordinateur ou la coordinatrice peut être indifféremment un(e) chercheur(e) ou un(e) enseignant(e)-chercheur(e), membre permanent(e) rattaché(e) à cette unité.

Le consortium

Le consortium doit inclure des partenaires étrangers (les IRL sont considérés comme des partenaires français).

Critères pour la composition du consortium :

IRN

- **minimum** de 1 pays étranger impliqué
- **minimum** de 5 équipes impliquées

IRP

- **maximum** de 3 pays étrangers impliqués
- **maximum** de 6 équipes impliquées

Historique : les partenaires doivent déjà avoir collaboré par le passé.

III. CALENDRIER

- Date limite de soumission pour l'AMI : **lundi 23 février 2026**
- Résultats : **Semaine du 6 avril 2026**

Les porteurs et porteuses des propositions retenues seront contacté(e)s début avril pour la soumission d'un dossier complet pour le **15 mai 2026** au plus tard. Nous prévoyons de faire un arbitrage final courant été 2026 pour un démarrage début 2027. L'arbitrage sera en fonction de la qualité des demandes, de la stratégie de CNRS Sciences informatiques en essayant de garder un équilibre entre laboratoires, entre pays et entre thématiques.

IV. COMMENT SOUMETTRE UNE MANIFESTATION D'INTÉRÊT ?

Les instructions et formulaires sont disponibles à <https://www.ins2i.cnrs.fr/fr/international>.

Nous prévoyons d'organiser un **webinaire vendredi 30 janvier de 11h à 12h**, le lien sera indiqué sur cette même page.

V. LIEN AVEC L'APPEL IRN ET IRP DU CNRS

Le CNRS fait un appel synchronisé à IRN et IRP en 2026. Les dossiers seront instruits par les instituts. La fin de la campagne de l'institut CNRS Sciences informatiques sera dans ce cadre et **l'institut ne considérera que les dossiers ayant vu leur manifestation d'intérêt acceptée.**